



Ville de Pontivy

Commission information et communication

Compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2015

C33-2015-002

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Christophe BELLER, Adjoint au maire
Michel JARNIGON, Adjoint au maire
Mr. Hervé JESTIN, Conseiller municipal
Mme Élisabeth Jouneaux-Pedrono, Conseillère municipale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Roland PICHON, Directeur général des services
M. Pascal MUGNIER, Responsable du service communication
M. Gregory ROY, Responsable des systèmes d'information
M. Xavier BELANGER, Collaborateur de cabinet

ABSENT EXCUSÉ

M. Georges-Yves GUILLOT, Conseiller délégué

I – BUDGET COMMUNICATION

Un premier bilan concernant les dépenses de communication est en cours. Entre les différents supports de communication (affiches, publications, flyers, etc.) et les médias utilisés (radio, application smartphone, télévision), les coûts engendrés jusqu'à présent en 2015 sont conformes aux prévisions faites en début d'année. Lors de la réactualisation de ce budget pour 2016, une attention particulière sera portée sur le marché de l'impression, poste assez important en terme de communication. En fonction des besoins d'impression (affiches, dépliants, revues, guides flyers, etc.) et des possibilités d'anticipation, le maximum de supports sera intégré au marché à procédure adaptée.

II – ÉCRAN D'INFORMATION ET AFFICHAGE LIBRE

1°) Écran d'information de la place Aristide Briand

En ce qui concerne le remplacement de l'ancien écran, aujourd'hui démonté, la définition du besoin est en cours d'achèvement. Les conclusions seront présentées à la commission pour qu'elle formule une proposition en vue d'une inscription au BP 2016, et du lancement d'un

marché à procédure adaptée, qui sera piloté par les services techniques, s'agissant d'une implantation sur le domaine public.

2°) L'affichage libre

La commission a émis le souhait d'uniformiser les 28 panneaux d'affichage libre de la ville. Certains sont réalisés en bois, d'autres en métal et ils ont des formes très diverses. Il est proposé par la commission d'acquérir des nouveaux panneaux qui arboreraient le logo de la ville et qui seraient remplacés de façon pluriannuelle, à raison de 10 par an, en fonction du coût prévisionnel.

III – HALL D'ENTRÉE DE LA MAIRIE ET AFFICHAGE EXTÉRIEUR DE LA MAIRIE

La commission propose d'engager une réflexion pour moderniser le hall d'entrée et l'accueil de la mairie. Il est envisagé de changer les supports de documents, de revoir le mobilier, d'installer un écran d'information et de changer le panneau des horaires situé avant les portes coulissantes.

Par ailleurs, la commission souhaite installer des panneaux d'information sur les grilles extérieures de la mairie. Ces panneaux indiqueront les horaires d'ouverture de la mairie et le plan indiquant où se trouvent les différents services. Une demande d'installation de ces panneaux sera formulée auprès de l'Architecte des Bâtiment de France.

IV – PARTENARIAT AVEC TÉBÉSUD

La commission envisage de passer un partenariat annuel avec la chaîne de télévision morbihannaise Tébésud. Le service communication a déjà fait appel ponctuellement à ce média pour différentes opérations (réalisation du film de présentation de la saison culturelle, bande annonce pour présenter le marché de Noël, etc.). Le partenariat souhaité concernerait cinq événements majeurs et récurrents à Pontivy : le marché de Noël, la saison culturelle, les concerts de l'été, les fêtes napoléoniennes et la biennale du livre d'histoire.

Ce partenariat permettrait de faire la promotion de ces événements dans tout le Morbihan, soit sous forme de bande annonce ou de publi reportage, selon la nature de l'événement. La chaîne devra par ailleurs s'engager à réaliser des reportages d'information concernant Pontivy de façon régulière.

Un rendez-vous avec les responsables de la chaîne a eu lieu en ce sens. Nous attendons leur proposition.

V – CONSULTATIONS POUR LE PONTIVYEN

À la fin de l'année les contrats qui lient la ville avec les différentes entreprises qui participent à l'élaboration du journal municipal le Pontivyen arrivent à terme. Trois secteurs d'activité sont concernés: la maquette, l'impression, la distribution. Une nouvelle consultation va donc être lancée pour définir les entreprises qui assureront la fabrication du journal. Une attention particulière sera portée au marché de la distribution dans la mesure où les conditions de cette distribution, assurée par l'entreprise Adrexo, se sont dégradées au cours des derniers mois.

VI – ACCESSIBILITÉ DU SITE INTERNET

La mise aux normes d'accessibilité concerne également certains supports de communication, notamment les sites internet. Des dispositifs techniques permettent ainsi aux non voyants de consulter certains sites, à la condition que le contenu de ces sites soit correctement réalisé, notamment lors de la publication de photos ou de vidéo qui, pour être identifiées par les non voyants, doivent comporter un certain nombre de mentions lorsqu'elles sont enregistrées par l'administrateur du site. La commission propose de se rapprocher de quelques utilisateurs non-voyants pour étudier avec eux la meilleure façon de procéder pour adapter le site de la ville en ce sens.

VII – DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS

La mise en place d'une nouvelle gestion électronique de documents (GED) est en cours de déploiement.

La dématérialisation des factures fournisseurs devrait entrer en production en Février 2016, ce qui se traduira par une circulation dématérialisée des factures dans les services pour leur vérification, validation, paiement et transfert en trésorerie.

Par la suite, vraisemblablement mi-2016, la deuxième phase du projet concernant la dématérialisation des courriers entrants sera lancée.

La troisième phase consistera en la reprise et au portage de l'actuelle GED dédiée à la gestion des actes administratifs (arrêtés, décisions, délibérations,...) et à leur transfert au contrôle de légalité, sur la nouvelle GED.

Ce projet traduit, pour la collectivité, sa démarche de modernisation de l'action publique au travers de la dématérialisation des procédures et des échanges de documents.

VIII – UTILISATION DE LOGICIELS LIBRES

Depuis 2009, la ville utilise des logiciels libres dans plusieurs domaines tels que : la bureautique, la messagerie électronique, son site web et quelques logiciels métiers ou techniques.

L'utilisation de formats ouverts garantit la pérennité et l'interopérabilité de l'information produite et stockée par l'administration.

En outre, pour ne parler que de la bureautique et donc de l'utilisation d'OpenOffice/LibreOffice au détriment de la suite de Microsoft, cela a permis de dégager une économie de 20 000€ en acquisition de licences depuis 2009.

La commission souhaite une poursuite de cette démarche.